

HOSPITALISATION IMMOBILISATION

M26 72 D

*Afin de limiter au maximum
l'impact d'une hospitalisation
ou d'une immobilisation sur votre
vie quotidienne et sur celle de vos
proches, de nombreuses
garanties vous assurent
un accompagnement optimal.*

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT



DÈS LA SOUSCRIPTION

*Informations médicales, recherche de
professionnels de santé, informations
juridiques.*

Cette fiche constitue un résumé des
garanties, les conditions précises
d'attribution et d'intervention étant
détaillées dans la notice d'information.



soulager votre quotidien



AIDE À DOMICILE pour le ménage, la vaisselle,
la préparation des repas, le repassage....

20H
20J



SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE pour les
repas, les courses et les médicaments.



TRANSPORT ET/OU HÉBERGEMENT
des animaux domestiques.



COIFFEUR à domicile.

*En cas d'hospitalisation imprévue ou programmée (maladie
soudaine et imprévisible) de l'adhérent ou de son conjoint de plus
de 2 jours.*

*En cas d'immobilisation imprévue au domicile (maladie soudaine
et imprévisible) de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 5
jours.*

améliorer votre convalescence



TRANSFERT CONVALESCENCE chez un proche.

*En cas d'hospitalisation imprévue ou programmée
de l'adhérent ou de son conjoint de plus de 2 jours.*

VOTRE ASSISTANCE VA PLUS LOIN



LES + FAMILLE

**PRISE EN CHARGE DES ENFANTS,
CONDUITE À L'ÉCOLE ET AUX ACTIVITÉS
EXTRASCOLAIRES, AIDE AUX DEVOIRS**

*En cas d'hospitalisation imprévue
ou programmée de l'adhérent ou de son conjoint
de plus de 2 jours. En cas d'immobilisation
imprévue au domicile de l'adhérent
ou son conjoint de plus de 5 jours.*

SOUTIEN SCOLAIRE

*En cas d'immobilisation imprévue
au domicile de l'enfant de plus de 14 jours.*



LES + MATERNITÉ

**AIDE À DOMICILE pour le ménage,
la vaisselle, la préparation des repas,
le repassage...**

*En cas d'hospitalisation de plus de 8 jours
suite à un accouchement.*

et concrètement

COMMENT ÇA SE PASSE ?

« Notre deuxième enfant Léo a dû être hospitalisé suite à un accident lors d'un entraînement de football. Il a dû être pris en charge par le service de chirurgie de l'hôpital. Pendant plusieurs semaines nous avons dû nous relayer, mon mari et moi, à son chevet. Nous avons été moins disponibles pour notre grande fille. Heureusement, nous avons bénéficié, pour elle, de la garde d'enfants proposée par mon assistance. Elsa a même été conduite à ses cours de judo. Le service d'assistance, nous a permis de prendre soin plus sereinement de notre petit Léo. »

Jeanne, 38 ans



**20H
20J**

Grâce à votre contrat avec la Mutuelle de PONTOISE, vous pouvez bénéficier d'une aide à domicile pour l'entretien courant d'un logement habité (pour le ménage, la vaisselle, la préparation des repas, le repassage...) dans la limite de 20 heures d'aide à domicile, sur 20 jours.

besoin d'assistance ?

05 49 34 82 11

ou

+33 5 49 34 82 11
(depuis l'étranger)



Vous pouvez solliciter votre service d'assistance 24h/24, 7j/7.
Communiquez vos nom(s), prénom(s) et date de naissance.

Un(e) chargé(e) d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.

Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans la notice d'information. Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort cedex 9, soumise au contrôle de l'ACPR située 4 Place de Budapest, 75436 Paris, cedex 09. Réalisation Pôle Santé, Bien-Vivre, Groupe IMA - Avril 2020 - Crédit photos © Shutterstock LLC



Mutuelle de Pontoise

Immatriculée sous le numéro SIREN 333 212 561, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité dont le siège social est situé Résidence Wimbledon, 77 bis rue de Gisors 95300 Pontoise, mutuelle substituée par KLESIA MUT, immatriculée sous le numéro SIREN 529 168 007, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, dont le siège social est situé 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris. Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.